

Charte des bénévoles

Préambule

Tout bénévole accueilli et intégré au sein d'ESSENTIEL se voit remettre la présente Charte. Elle a vocation à définir le cadre des relations entre le Conseil d'Administration de l'association, l'équipe salariée permanente et les bénévoles.

I. Rappel des missions et objectifs de l'association

La mission d'ESSENTIEL, telle que définie dans son projet associatif, est de favoriser l'accès à la santé des populations démunies dans le respect d'une vision globale de la santé.

ESSENTIEL remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents personnes morales et personnes physiques, de ses bénéficiaires, de ses partenaires techniques et financiers, de ses salariés permanents et de ses bénévoles
- dans le respect des règles démocratiques qu'elle a instituées

II. Place des bénévoles dans l'association

L'un des objectifs d'ESSENTIEL est de favoriser une logique de réseau d'acteurs et dans ce cadre l'association a choisi de se doter d'une politique vis-à-vis des bénévoles désirant s'investir dans ses activités ; les bénévoles sont tenus de faire acte d'adhésion à l'association. La mission des bénévoles est placée sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

III. Outils de mobilisation des bénévoles

1) En matière d'accueil et d'intégration

ESSENTIEL accueille les bénévoles et les considère comme des acteurs potentiels ; elle leur confie, en fonction de ses besoins propres et des compétences proposées, des activités au regard de leurs motivations et de leur disponibilité.

Elle définit s'il y a lieu, les missions, les responsabilités et les activités du membre.

2) En matière d'information

ESSENTIEL informe les nouveaux membres sur la mission de l'association, le contenu de son projet associatif, les objectifs et projets en cours, le fonctionnement et la répartition des responsabilités.

Elle facilite les rencontres avec les membres de l'association : dirigeants, salariés permanents et les autres bénévoles.

3) En matière de gestion et de développement de compétences

ESSENTIEL assure l'intégration des bénévoles et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'association : tutorat, compagnonnage, participation à des groupes de travail, formation ...

Elle organise des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêt et les compétences développées.

Dans certains cas, elle peut aider les démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE).

4) En matière de couverture sociale

ESSENTIEL garantit la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

IV. Engagements de l'association

ESSENTIEL se porte garant des conditions de réalisation des missions confiées par un accompagnement adapté.

V. Engagements du bénévole

L'activité bénévole est librement consentie ; il ne peut exister de lien de subordination, au sens du droit du travail, entre Essentiel et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage vis-à-vis d'ESSENTIEL :

- à respecter la mission et l'éthique de l'association
- à se conformer à ses objectifs
- à respecter son organisation et son fonctionnement
- à assurer s'il y a lieu sa mission et son activité dans un cadre défini en commun
- à exercer sa mission dans le respect des opinions de chacun
- à coopérer avec les acteurs de l'association et ses partenaires

Gouvernance associative : principes de référence

(Source : Passerelle et Compétences)

- Projet associatif viable répondant à un vrai besoin sociétal, partagé avec toutes les parties prenantes de l'association.
- Stratégie claire sur l'accroissement et la pérennité des ressources financières, notamment les ressources propres assurant l'indépendance économique
- Un vrai CA, réuni régulièrement, débattant de sujets stratégiques et exerçant ses missions d'orientation et de contrôle avec l'appui du Bureau
- Un renouvellement des mandats prévu dans les statuts et le Règlement intérieur.
- Un Comité stratégique en charge de l'évaluation des actions et des projets ainsi que de la préparation des transitions
- Formalisation écrite et traçabilité des décisions, des processus et des responsabilités
- Mode de gestion participatif adapté, évalué régulièrement et piloté par des responsables salariés ou bénévoles
- Une animation des RH assurant la cohérence entre projets individuels et projet collectif
- Transparence financière interne et externe
- Utilisation optimale d'Internet pour communiquer avec toutes les parties prenantes de l'association